Quartier formé par la rue Crocq, la rue du Zéphyr, l'avenue de l'Equinoxe et l'avenue Georges Henri (entre le square de Meudon et la rue du Zéphyr)
Réunion d'habitants (visio conférence) du 28/10/2021 – Compte-rendu

Thème : Mobilité locale – Présentation des résultats de l'analyse en mobilité et propositions par des plans de circulation.

Intervenants :
MM. Olivier Maingain, Bourgmestre et Gregory Matgen, Echevin de la Mobilité ;
M. Frédéric Denys et Mlle Tonon, de la division « Planification stratégique et Mobilité ».

Assistance : 41 participants.

Début de la réunion à 19h00.

Mot d'introduction par M. Maingain
La commune a été interpellée par des habitants de la rue du Zéphyr indiquant qu'ils regrettaient l'aspect convivial et apaisé d'antan. Une première réunion d'habitants a été organisée le 29/10/2020 afin de présenter des résultats d'analyses des flux et de la vitesse effectuées dans les voiries du quartier par la police au mois de mai 2020. Au vu de la situation exceptionnelle en raison de la pandémie et de son impact sur le trafic, les habitants ont demandé qu'une autre analyse de la mobilité soit effectuée dans les conditions plus réalistes.
C'est pourquoi, entre le 19/05/2021 et le 24/05/2021, des analyseurs de trafic et des compteurs de passage ont été placés simultanément dans les voiries concernées. La réunion a pour objectif de présenter ces résultats ainsi que les propositions envisagées par les services techniques par les plans de circulation.

Présentation des résultats de l'analyse de trafic et des solutions envisagées
M. Frédéric Denys présente les résultats de l'étude des flux de circulation et de fréquentation dans les voiries concernées.
Au niveau des vitesses pratiquées, plus de 60% (dont 16% verbalisables en raison de la « tolérance Parquet ») des automobilistes dépassent la vitesse autorisée dans l'avenue Georges Henri entre le square de Meudon et la rue Crocq (dans les deux sens). Dans les autres voiries, les résultats quant au respect de la vitesse autorisée sont corrects.
Parmi les résultats déjà programmés, M. Denys indique que le permis d'urbanisme pour le réaménagement de la place Verheyleweghen prévoit le placement de deux coussins berlinois à son approche dans l'avenue Georges Henri. Un accord-cadre a été signé avec la Région afin d'installer un radar préventif (afficheurs de vitesse – smileys). Il est prévu d'en placer un à cet endroit également. Il s'agit d'un collecteur de quartier qui relie deux pôles d'attraction de la commune, à savoir le square de Meudon et la place Verheylewehgen.
Au niveau de la fréquentation, il est logique que l'avenue Georges Henri se démarque.
Si on compare la rue du Zéphyr et l'avenue de l'Equinoxe, la deuxième est deux fois moins fréquentée.
Suite au récapitulatif de la situation actuelle (cf. plan), il est rappelé que la motivation de la première réunion était de réduire le trafic dans la rue Crocq et la rue du Zéphyr.
Propositions envisagées :

1) Mettre un sens unique dans la rue Crocq entre la rue du Zéphyr et l'avenue Georges Henri en direction de cette dernière.
2) Modification du sens de circulation dans la rue du Zéphyr (en direction de la rue Crocq) et mise en double sens du tronçon de la rue Crocq compris entre la rue du Zéphyr et l'avenue de l'Equinoxe.
3) Modification du sens de circulation dans la rue du Zéphyr (vers la rue Crocq) et mise en sens unique du tronçon de la rue Crocq compris entre la rue du Zéphyr et l'avenue Georges Henri (vers l'avenue Georges Henri).

Réactions des riverains

- Qu'est-il envisagé pour le tronçon de l'avenue Georges Henri entre le square Meudon et la rue Crocq ?
  - ⇨ M. Denys répond que la possibilité de placer des ralentisseurs physiques a été étudiée. Le passage des bus doit toutefois être pris en compte : la STIB exige une pente maximum de 4° pour les plateaux installés sur les itinéraires des bus, ce qui les rend beaucoup moins efficaces. Quant aux coussins berlinois, ils ne peuvent être placés qu'à la condition d'une largeur suffisante. Il serait donc indispensable de supprimer du stationnement, ce qui est une question sensible au vu de la pression du stationnement dans le quartier.
    Une autre possibilité afin d'agir sur les vitesses est le placement de feux espagnols (= feux de signalisation en phase clignotante avec un poussoir pour les piétons équipés d'un radar. Si la vitesse détectée dépasse la limitation autorisée, le feu passe au rouge.) Les deux exemples dans la commune, à savoir dans la chaussée de Stockel et dans l'avenue Théodore De Cuyper, sont concluants au vu des réactions positives des riverains.
  - ⇨ M. Maingain ajoute qu'il est possible de coupler ce dispositif à un radar répressif.
- Sur base des chiffres présentés, la situation n'est pas insupportable dans la rue du Zéphyr, alors qu'il s'agissait de la motivation initiale pour la première réunion d'habitants. Il serait dommage d'agir sur celle-ci et risquer le report dans l'avenue de l'Equinoxe. Inverser le sens de circulation de la rue du Zéphyr aurait un impact négatif sur le stationnement car cela inviterait les clients de la pâtisserie De Baere à venir se garer dans celle-ci au lieu de privilégier l'avenue Heydenberg. Toute modification aurait d'abord un impact sur les habitants du quartier.
- Mettre l'entièreté de la rue Crocq à double sens de circulation est inenvisageable car cela y entrainerait le trafic de transit. En outre, la mise en double sens réduirait la sécurité routière pour les parents et les enfants se rendant à la crèche à l'intersection avec la rue du Zéphyr. Cela augmenterait les doubles files le matin. En revanche, la mise en sens unique du tronçon entre la rue du Zéphyr et l'avenue Georges Henri est souhaitée.
- La volonté d'agir d'abord sur les vitesses pratiquées dans l'avenue Georges Henri est rappelée. La plupart des intervenants soutient la proposition de feux espagnols.
- La volonté d'un dialogue entre la commune et la STIB est souhaitée afin de rappeler le respect des vitesses par les conducteurs de la STIB.
- Une alternative est proposée : le placement de panneaux « Excepté circulation locale ». Cela pourrait dissuader le passage dans les petites rues. Une habitante ajoute que les applications de calcul d'itinéraire comme « Waze » tiennent compte de ces panneaux.
  - ⇨ M. Maingain indique que cette signalisation est généralement placée uniquement dans les clos. Elle n'interdit pas à des tiers de pénétrer dans la voirie et l'interpellation par un agent qualifié ne peut avoir lieu qu'au moment où l'automobiliste entre dans la voirie concernée. Le contrôle est donc très difficile.
    Quant aux applications de calcul d'itinéraire, l'impact du panneau varierait en fonction de la proportion de fréquentation des voiries concernées par des habitués qui connaissent leur itinéraire et par des visiteurs utilisant une telle application car ils ne connaissent pas le quartier.
- Les cyclistes peuvent parfois être dangereux dans la descente de la rue du Zéphyr car ils ne respectent pas toujours la limitation de vitesse. Des parents allant vers les crèches de la rue Crocq passent avec des vélos cargos et le croisement entre cyclistes et automobilistes est sensible. La volonté de l'amélioration des marquages au sol pour la visibilité des cyclistes est exprimée.
  - ⇨ M. Maingain rappelle que le code de la route s'applique à tous et que les gardiens de la paix y veillent.
  - ⇨ M. Matgen relaye l'idée d'une éventuelle mise en rue cyclable de la rue du Zéphyr et demande l'avis des habitants.

- Une ultime proposition alternative est demandée : le placement de casse-vitesses dans le quartier. Cependant, certains rappellent que les chiffres montrent que les vitesses sont globalement respectées et certains craignent d'augmenter la pollution sonore en raison des décélérations/accélérations. Par ailleurs, la rue du Zéphyr et l'avenue de l'Equinoxe sont déjà pourvues de dos d'ânes à intervalles réguliers.
  Pour l'avenue Georges Henri, un habitant indique que des casse-vitesses existent sur l'avenue de Roodebeek (Schaerbeek) devant l'école Divin-sauveur malgré le passage des bus de la STIB.
  ⇨ M. Maingain indique qu'on se renseignera sur le dispositif. Après vérification, il s'agit d'un coussin berlinois (cfr. remarque à ce sujet de Mr Denys en page 1 du pv)

<u>Conclusions par M. Maingain</u> :

- Améliorer le respect de la vitesse autorisée dans **l'avenue Georges Henri** par le placement de **feux espagnols et de radars répressifs**.
- Ne pas changer les sens de circulation dans la rue du Zéphyr et l'avenue Equinoxe.
- Améliorer les **marquages cyclistes** existants. (La mise en rue cyclable n'est pas envisagée pour le moment car les cyclistes n'ont pas de difficulté à prendre leur place.) Pour ce qui est de la vitesse des cyclistes, les appareils actuels ne permettent pas de les détecter. Il en va du bon sens des cyclistes.

Le dernier point à éclaircir reste le **sens unique dans le début de la rue Crocq**. Une **phase de test** aura donc lieu durant 15 jours au printemps prochain. Tout changement de signalisation en période hivernale est peu idéal car la visibilité est réduite. Des analyses seront effectuées durant cette phase de test et l'avis de la police sera sollicité. Les résultats seront alors présentés lors d'une réunion d'habitants afin de décider de pérenniser ou d'annuler la mesure.
Pour information, étant à la fin de l'année, les budgets sont presque épuisés. Les marquages au sol et l'achat d'un radar ne pourront être prévus que l'année prochaine.

Un habitant demande à réaliser une analyse du bruit durant la phase de test. M. Matgen indique que nous ne disposons malheureusement pas des appareils nécessaires ni des compétences afin d'analyser les résultats. Il s'agit d'une compétence assurée par Bruxelles Environnement. L'aboutissement de cette requête ne peut donc être garanti.

Il est demandé d'agir pour la sécurisation des parents qui déposent leurs enfants à la crèche. Un système de dépose-minute peut être étudié.

Enfin, l'attention de la commune est attirée sur l'amélioration de la fluidité dans l'avenue Georges Henri en agissant sur les zones de livraison.

⇨ En effet, plusieurs zones de livraisons sont instaurées dans l'avenue Georges Henri mais au vu de l'étroitesse de la voirie, du trafic et de la pression exercée sur les livreurs, la commune fait au mieux pour fluidifier le trafic et pour discipliner par des contrôles.

Fin de la réunion à 20h50.

Annexes :

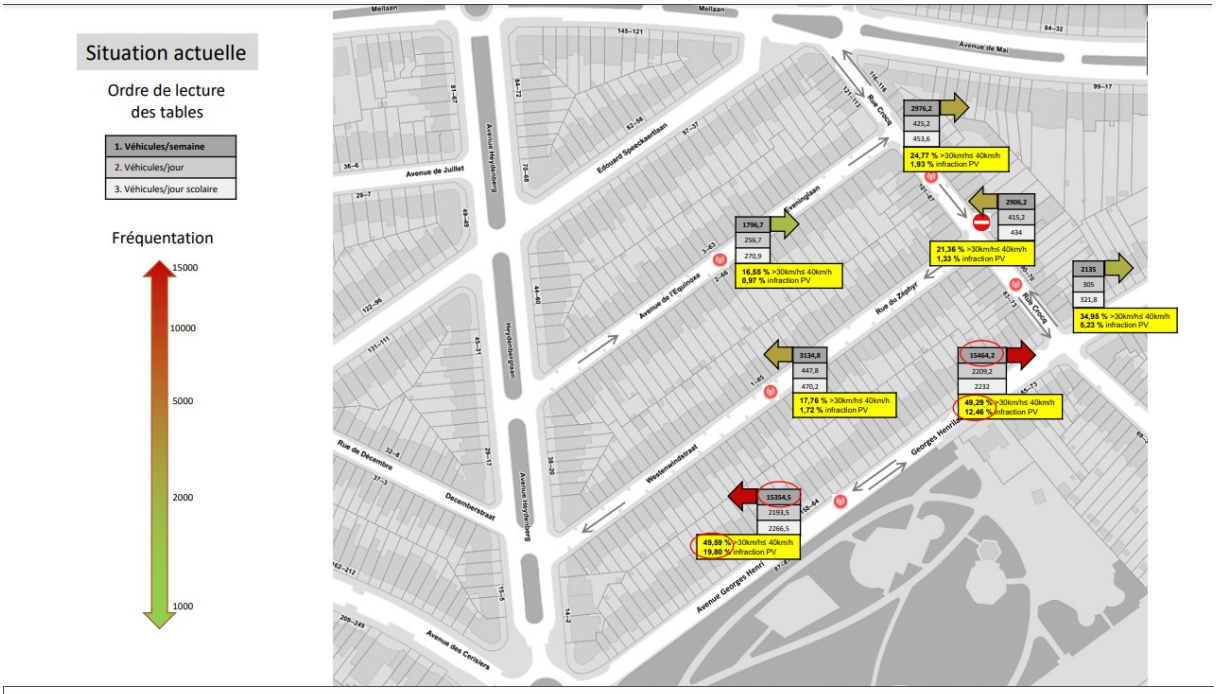
Situation actuelle
Ordre de lecture des tables
1. Véhicules/semaine
2. Véhicules/jour
3. Véhicules/jour scolaire
Fréquentation
15000
10000
5000
2000
1000
Meilaan
Avenue de Mai
Avenue de Juillet
Avenue Heydenberg
Heydenbergstraat
Edouard Speckaertlaan
Eeuwingdaan
Avenue de l'Equinoxe
Rue du Zéphyr
Rue Crocq
Rue de Décembre
Decemberstraat
Westenwindstraat
Georges Henri
Avenue Georges Henri
Avenue des Cerisiers
2976,2
425,2
453,6
24,77 % >30km/hs 40km/h
1,93 % infraction PV
2906,2
415,2
434
21,36 % >30km/hs 40km/h
1,33 % infraction PV
1796,7
256,7
270,9
16,55 % >30km/hs 40km/h
0,97 % infraction PV
2135
305
321,8
34,95 % >30km/hs 40km/h
8,23 % infraction PV
3134,8
447,8
470,2
17,76 % >30km/hs 40km/h
1,72 % infraction PV
15464,2
2209,2
2232
49,29 % >30km/hs 40km/h
12,46 % infraction PV
15354,5
2193,5
2266,5
49,89 % >30km/hs 40km/h
19,80 % infraction PV

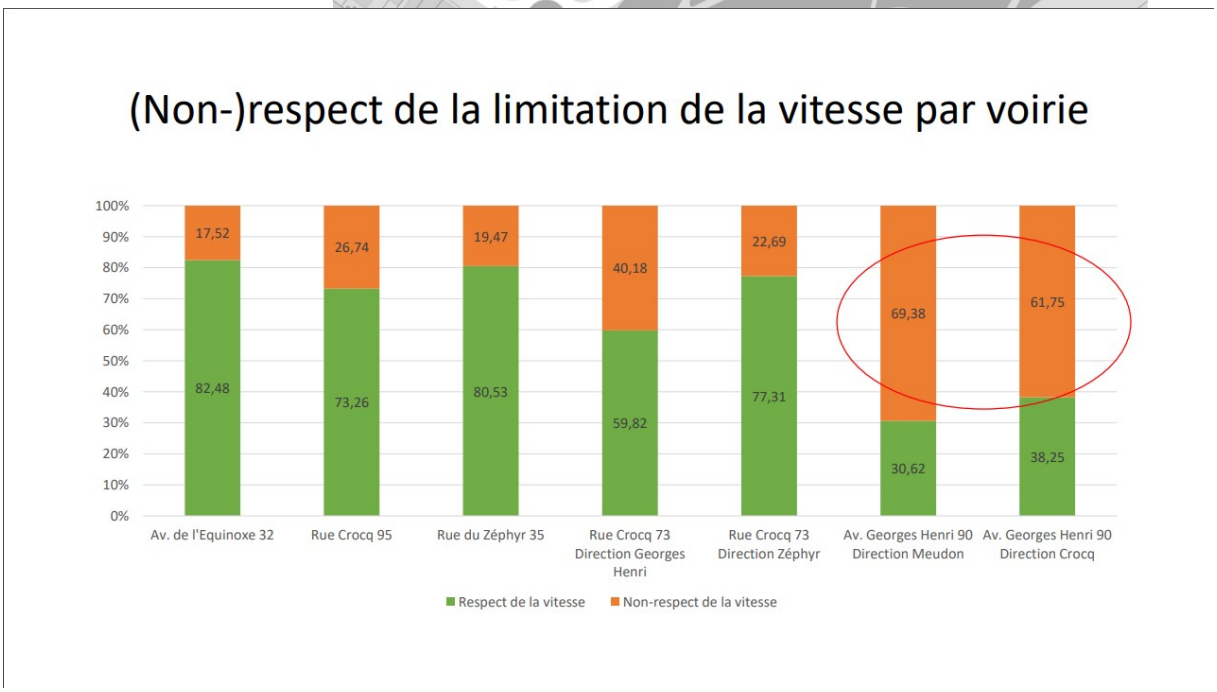
(Non-)respect de la limitation de la vitesse par voirie
100%
90%
80%
70%
60%
50%
40%
30%
20%
10%
0%
17,52
82,48
26,74
73,26
19,47
80,53
40,18
59,82
22,69
77,31
69,38
30,62
61,75
38,25
Av. de l'Equinoxe 32
Rue Crocq 95
Rue du Zéphyr 35
Rue Crocq 73 Direction Georges Henri
Rue Crocq 73 Direction Zéphyr
Av. Georges Henri 90 Direction Meudon
Av. Georges Henri 90 Direction Crocq
Respect de la vitesse
Non-respect de la vitesse

Fréquentation par voirie

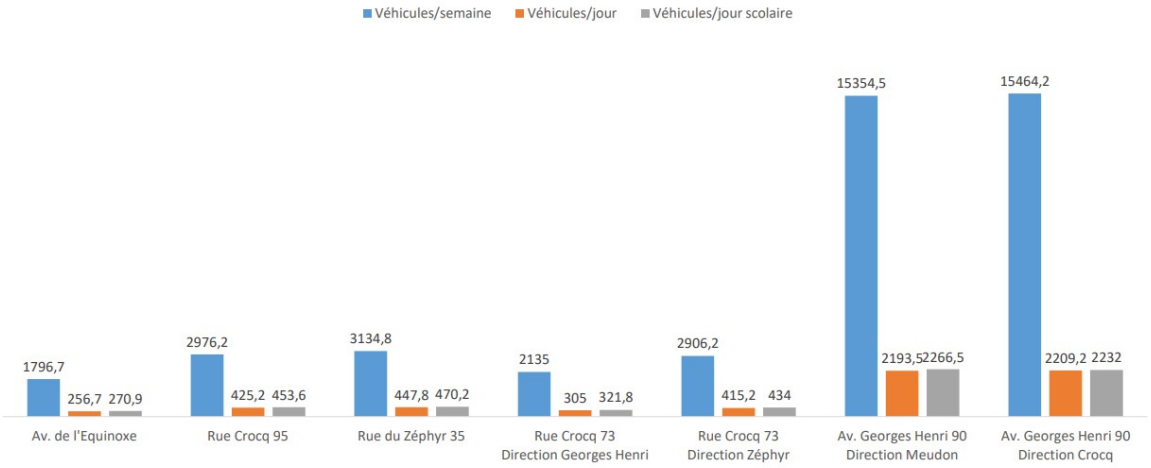

Plan de circulation actuel

Situation projetée 1.
Proposition initiale

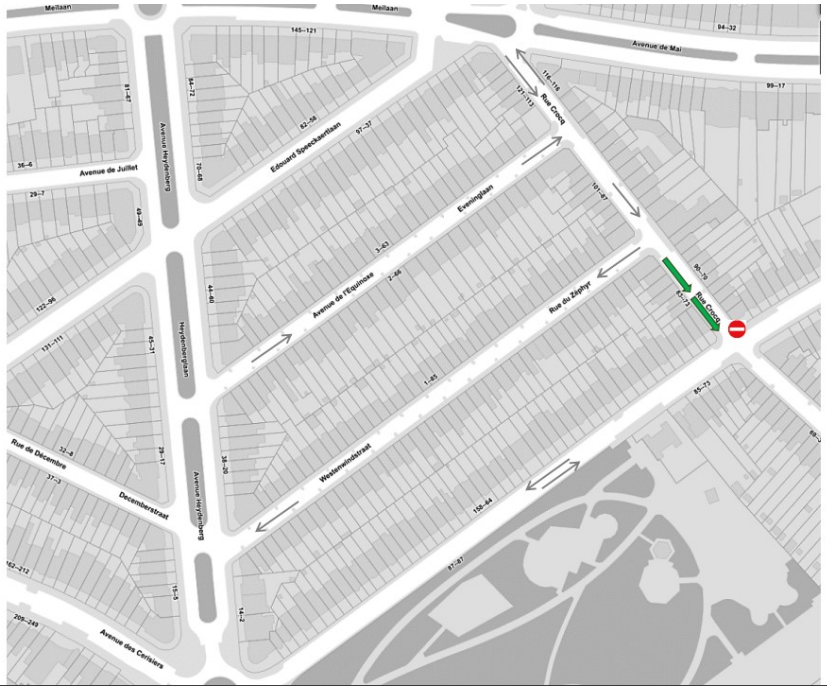

Situation projetée 2.

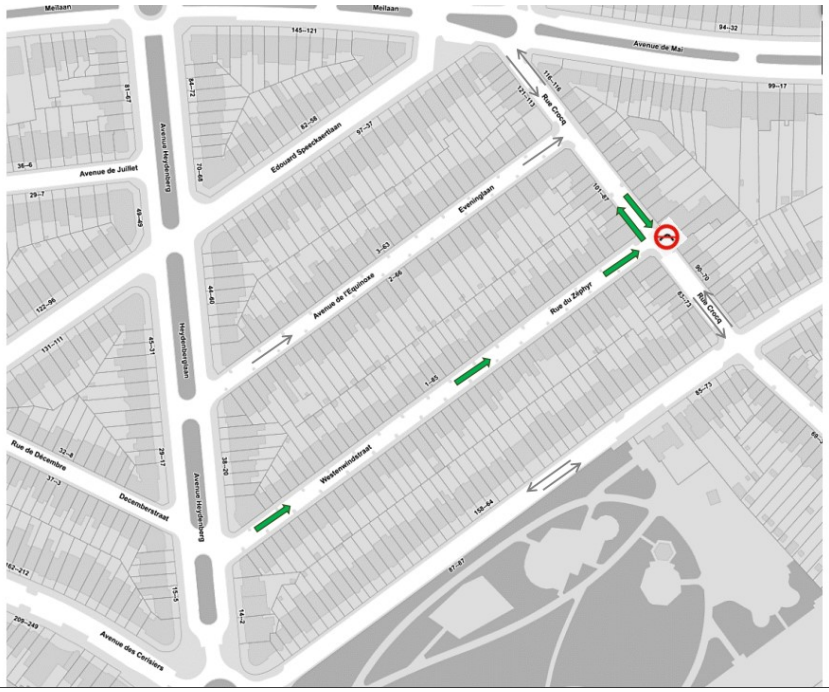

Situation projetée 3.